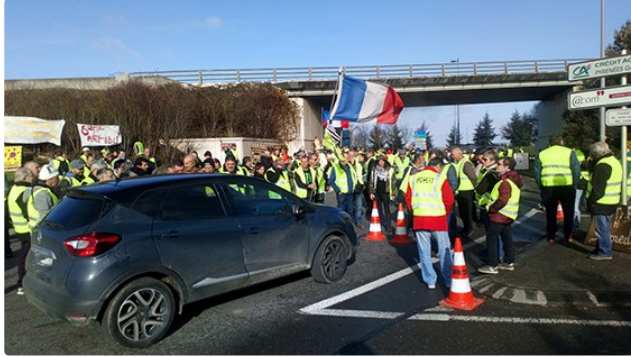


Mobilisation sociale : la préfète demande aux manifestants d'évacuer les sites occupés dans le département

Communiqué de la Préfecture du Gers



Mobilisation sociale : la préfète demande aux manifestants d'évacuer les sites occupés dans le département

Depuis le samedi 17 novembre, début de la mobilisation des «gilets jaunes», l'activité économique est durement affectée par les blocages et les rassemblements sur la voie publique sans déclaration préalable. Cela se traduit pour les entreprises et les commerçants par des baisses significatives du chiffre d'affaires et des problèmes de trésorerie dus à une diminution de la fréquentation.

Par ailleurs, les occupations de la voie publique font courir de graves risques aux manifestants et aux usagers de la route. Cela a été constaté dans plusieurs départements avec malheureusement des décès à déplorer.

Le premier ministre a annoncé un débat d'ampleur nationale qui sera mené dans les communes, avec pour objectif de redonner la parole aux Français sur l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Les thèmes abordés seront : la transition écologique, la fiscalité, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics.

Catherine Séguin, préfète du Gers, invite les manifestants et plus largement l'ensemble des habitants du département à participer à cette concertation qui ne peut se faire sur la voie publique.

En conséquence, la préfète demande aux manifestants de cesser leurs actions et d'évacuer, dès aujourd'hui, les sites encore occupés dans le département.

La libre circulation est un droit fondamental et l'activité commerciale a des impacts directs sur l'emploi, la dynamique des villes et le développement économique des territoires.

La préfète salue à nouveau l'action des forces de sécurité engagées pour assurer la sécurité des personnes et des biens, rétablir la liberté de circulation et la liberté du commerce.

Photo de une HC